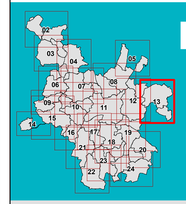
Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-5 Santé / Risques / Sécurité

D-2-2-5-1 Zones de vigilance Air/bruit lignes HT/THT

Plan D-2-2-5-1.13

Acigné / Brécé

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019
Modification n°2 approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/06/2025

Échelle : 1 / 10 000
Juin 2025

RENNES MÉTROPOLE

Éléments de contexte

Limite communale

Parcelle et bâti cadastral

Zones de vigilance Air/Bruit - Lignes HT/THT

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Zones de vigilance liées aux lignes électriques (servitude I4) Haute et Très Haute Tension (HT/THT)

lignes aériennes	lignes souterraines
Axe de la servitude (400kV)	
Emprise de 75 m de part et d'autre de l'axe	
Axe de la servitude (225kV)	Axe de la servitude (225kV)
Emprise de 50 m de part et d'autre de l'axe	Emprise de 10 m de part et d'autre de l'axe
Axe de la servitude (63 et 90 kV)	Axe de la servitude (63 et 90 kV)
Emprise de 25 m de part et d'autre de l'axe	Emprise de 5 m de part et d'autre de l'axe

Zones de vigilance Air/Bruit

Axe viaire définissant la disposition

Emprise de 50 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 3)

Emprise de 75 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 2)

Emprise de100 m de part et d'autre de l'axe (catégorie 1)

N

Sources : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025 ; ©DGFiP (cadastre), mars 2024 ;
©Rennes Métropole (SDTIG), ©Référentiel Topographique très Grande Echelle de Rennes Métropole (RTGE)), mars 2024 ;
©RTE 2024 ; ©CG35 (classement sonore des voies), 2016
Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), juin 2025
Logiciel SIG : ArcGis, 10.3.1
Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)

0 125 250 500 m